



Jules Isaac peu avant son décès.
L'historien juif fonda l'Amitié judéo-chrétienne en 1948.
Source : site du judaïsme d'Alsace et de Lorraine

Document « Eglise et Israël » : extraits

La thèse des deux voies

La thèse des « deux voies » qui « souligne que le cheminement d'Israël avec Dieu ne doit pas être déprécié par rapport à la voie chrétienne » est réprécisée par le texte « Eglise et Israël » de la Communion ecclésiale de Leuenberg.

La thèse des « deux voies »

1.1.1. Dans l'une des premières phases du dialogue judéo-chrétien après 1945, qui exerce encore son influence aujourd'hui, on a formulé l'idée de deux voies de salut parallèles : les deux voies ont leur point de référence commun dans le Dieu unique d'Abraham, d'Isaac et de Jacob ; pour Israël, la voie qui mène à ce Dieu est la Torah ; pour les nations, c'est le Christ.

1.1.2. La thèse des « deux voies » souligne que le cheminement d'Israël avec Dieu ne doit pas être déprécié par rapport à la voie chrétienne.

Cependant, au regard de la révélation de Dieu et de son projet salvateur, la foi chrétienne ne peut pas parler simplement de deux voies qui seraient parallèles et non reliées. Elle se doit au contraire de considérer la signification de Jésus-Christ aussi bien pour les Juifs que pour ceux qui sont issus des « nations ». Il faut néanmoins tenir compte du fait que la signification du Christ se présente différemment pour les uns et les autres déjà dans le Nouveau Testament, et, d'une manière différente, aujourd'hui aussi. En effet, les Juifs connaissent déjà le Dieu vivant et unique, alors que celui-ci doit d'abord être annoncé aux hommes issus des nations (1 Th 1,9s). Par ailleurs, la thèse des « deux voies » ne rend pas compte de ce que le christianisme a son point de départ au sein du judaïsme et qu'il en est issu. Dès l'origine il y eut des Juifs qui ont confessé Jésus de Nazareth comme leur Messie/Christ, et il y en a encore aujourd'hui.

Source : Extrait du texte « Eglise et Israël », juillet 2001, partie II : « L'Eglise et Israël », § 1.1
http://lkg.jalb.de/lkg/documents/lkg_doc_fr_10.pdf